

PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE

Un nouveau permis de conduire sécurisé au format "carte de crédit" est diffusé depuis 2013. Les anciens permis (roses et cartonnés) restent valable jusqu'au 19 janvier 2033.



Les démarches liées au permis de conduire se font à présent de manière complètement dématérialisée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : [le site de l'ANTS](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/) ➔

En cas de perte, la déclaration doit être effectuée en préfecture ou en ligne : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> ➔

En cas de vol, la déclaration doit être effectuée auprès des services de police ou de gendarmerie.

Vous retrouverez l'ensemble des pièces à fournir sur le site de la Préfecture : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/> ➔

En cas de déménagement ou changement de nom suite à un mariage, vous n'êtes pas obligé de faire changer votre adresse sur votre permis de conduire. Seul le nom de famille (nom de naissance) figure sur le permis de conduire.

Permis de conduire et contrôle médical



Vous trouverez l'ensemble des démarches et des formulaires (CERFA visite médicale, liste des médecins...) sur [le site de la préfecture de Loire-Atlantique](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/). ➔

Permis international pour conduire à l'étranger



Si vous vous rendez hors Europe, votre permis français peut suffire pour conduire temporairement dans certains pays.

Dans d'autres pays, il doit être accompagné d'un permis international. Vous devez le demander avant votre départ de France.

Cette demande se fait par courrier au service national qui traite toutes les demandes (exceptées pour Paris). Attention le délai de traitement est de 11 semaines (hors délais postaux).

Vous trouverez l'ensemble des informations en allant sur [le site de la préfecture de Loire-Atlantique](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/). ➔

Carte grise



Toutes les démarches liées aux cartes grises (cession, changement d'adresse, perte...) se font via [le site de l'ANTS](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/) ➔ (Agence Nationale des Titres

Sécurisés).

Attention : certains sites web trompeurs utilisent un aspect graphique ressemblant à celui de l'ANTS faisant payer les demandes de carte grise à un coût plus élevé.



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean

44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00